



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E58365

VALABLE JUSQU'AU 12/06/2024

ÉDITÉ LE 30/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/1990

Forme juridique : SARL SCOP

Capital : 3 820

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 377805544

Siret : 377 805 544 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 00 02530

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020- 0120134

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-120169

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ETUDES REALISATIONS BATIMENT

Sigle : E.R.B.

5 RTE DEPARTEMENTALE NUMERO 4
21500 SENAILLY

Téléphone : 03 80 96 74 91

Fax : 03 80 96 73 96

Portable :

Site Internet : www.scop-erb.fr

E-mail : facturation.fournisseurs@scop-erb.fr

Responsabilité légale :

GRUER REMI CHEF CHANTIER / GODEMET GUILLAUME CO-GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	13/06/2022
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	13/06/2022
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante) Mention RGE	13/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	13/06/2022
o Fenêtres de toit	13/06/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/06/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/06/2022
o Isolation des combles perdus	13/06/2022
o Isolation des planchers bas	13/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.